

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2026

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

Adopté

N° CE686

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Meur, rapporteure

ARTICLE 8

À la dernière phrase de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« ce statut et ces compétences »,

les mots :

« les compétences associées à ce statut ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.